

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-07-11-04

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D. ; Mme MOA K., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIEHUE-BUQUET A., M. LEROY E. ; M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Étaient absents excusés : Mme CARON A.M. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), Mme WILK I. (pouvoir à Mme FLEURY B.), M. BENET Marc (pouvoir à M. SORIN P.)

Étaient absents : M. COUAILLET T., M. AVRIL V., Mme BOUCLON S., M. BARUT H. ; M. WINTER G., Mme BREARD A., POIS L.

Date de convocation : 03/07/2024

Date d'affichage : 03/07/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Votants : 20

M. LEROY Emmanuel a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE – AUTORISATION POUR SOLLICITER DES SUBVENTIONS

Dans le cadre de la délégation de service public de l'eau potable de la commune, la compagnie Véolia, titulaire de la délégation, a identifié les travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable. Ces réparations et remplacements des réseaux sont nécessaires dans une optique d'amélioration de la qualité de l'exploitation et de bonne gestion de ce service public.

Elles visent aussi la préservation de la ressource en eau.

La première phase des travaux est estimée pour un montant d'environ 500 000 euros et peut bénéficier des subventions de l'agence de l'eau et des services départementaux et de l'état.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable des commissions n°1 et 3 qui se sont réunies conjointement le 8 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autoriser Madame le maire à solliciter des subventions auprès de l'agence de l'eau, des services de l'état et du département, ainsi que tout autre financeur potentiel, afin de réaliser les travaux essentiels sur le réseau d'eau potable de la commune,
- Autoriser Madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tout acte ou toute décision qui seraient la conséquence de la présente délibération.

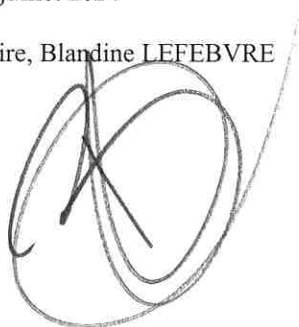
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 11 juillet 2024

Le maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, M. Emmanuel LEROY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240711-2024-07-11-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024